

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°117 - Octobre 2021



* VIE FÉDÉRALE P.1-5

Assurance individuelle accident

Assurance des organisations

Facturation des titres de participation

Salon des maires et des collectivités territoriales

Contrôle de l'Honorabilité : Rappel

Appel à candidatures (commission
Développement Durable)

Enregistrement d'une licence pour un
sportif mineur

Enquête en ligne : Forêt et tiques

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : ÊTES-VOUS SUFFISAMMENT COUVERT ?

Notre contrat d'assurance auprès de la MAIF intègre en plus d'une couverture en Responsabilité Civile, une garantie de base « Indemnisation des Dommages Corporels » qui couvre l'ensemble des participants. Ainsi chaque licencié participant à une activité sportive (y compris sur le trajet « aller-retour » pour se rendre à cette activité) pourra bénéficier de la mise en oeuvre de l'ensemble des prestations prévues par cette garantie et dont le détail figure sur notre site internet.

Par contre il s'agit bien de garanties minimales avec des plafonds d'indemnisations relativement bas. **Plusieurs accidents récents nous incitent à vous recommander la souscription de la garantie optionnelle IAS port+** permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée (plafonds revus à la hausse, prestations en nature...), tant pour vos licenciés que lors de la délivrance des titres de participation.

N'hésitez pas à vous référer à la notice individuelle dommages corporels disponible [sur note site](#), encadré « Documents concernant l'assurance ».

ASSURANCE DES ORGANISATIONS

Nous vous rappelons qu'**en application du Code du Sport, la Fédération a souscrit pour l'exercice de son activité des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.** Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. **Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.**

Aussi, **TOUTE STRUCTURE AFFILIÉE À LA FFCO EST AUTOMATIQUEMENT ASSURÉE VIA LE CONTRAT FÉDÉRAL POUR SES ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION (cf. contrat d'assurance). IL N'EST PAS UTILE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RES PONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE QU'ELLE SOIT ANNUELLE OU OCCASIONNELLE POUR ASSURER VOS ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION** (à pied, en VTT, à ski, ou multiactivités que ce soit en compétition ou en entraînement).

Seule une assurance complémentaire est à souscrire pour garantir les risques non liés à l'activité et donc non prévus au contrat, pour :

- vos biens immobiliers et mobiliers
- les locaux s'ils sont occupés à titre permanent
- les véhicules (contrat auto-mission proposé par la MAIF)
- les véhicules en location ou mis à disposition

Attention, **pour être couverte, toute manifestation organisée par une structure affiliée à la FFCO**, qu'elle soit compétitive ou non, en lien bien sûr avec nos disciplines, **doit obligatoirement être inscrite à son calendrier annuel** (agenda en ligne, course et entraînement).

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°117 - Octobre 2021



* VIE FÉDÉRALE P.1-5

Assurance individuelle accident

Assurance des organisations

Facturation des titres de participation

Salon des maires et des collectivités territoriales

Contrôle de l'Honorabilité : Rappel

Appel à candidatures (commission
Développement Durable)

Enregistrement d'une licence pour un
sportif mineur

Enquête en ligne : Forêt et tiques

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

FACTURATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Pour rappel, lors des compétitions nationales ou inscrites au classement national, la déclaration des titres de participation délivrés aux non licenciés FFCO est automatique pour les non licenciés chronométrés puisqu'ils apparaissent dans le fichier des résultats transmis par l'arbitre.

Ces titres de participation sont ensuite facturés à l'organisateur (sur la même facture que les redevances).

Ils doivent être **clairement identifiés** dans le fichier des résultats (dans la colonne « Nom club ») sous les dénominations suivantes :

- **Pass'découverte**
- **Pass'découverte famille**
- **Pass'compet**
- **Pass'event (pour les courses à étapes).**

Les droits attachés à chaque type de titre de participation sont décrits précisément à l'article 21 de notre [règlement intérieur](#).

Vous devez donc utiliser ces dénominations dans vos fichiers de résultats

Du fait des dénominations utilisées (Open, NL, Pass'orientation, Initiation...), il est parfois impossible pour le secrétariat fédéral d'identifier clairement le type de titre de participation délivré au vu du fichier transmis (Open, NL, Pass'orientation, Initiation...). **Les titres de participation qui ne sont pas clairement identifiés comme ci-dessus vous seront automatiquement facturés en Pass'compet.**

N'oubliez pas que vous devez aussi déclarer via votre ligue les titres de participation délivrés aux non licenciés ne figurant pas dans le fichier des résultats.

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



La Fédération sera présente au Salon des Maires et des collectivités territoriales, qui se tient à PARIS Porte de Versailles du 16 au 18 novembre 2021. Nous partagerons un stand avec Cap'Orientation et avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes pour présenter notre offre d'Espaces d'Orientation. Il s'agit du stand F65. Nous présenterons ce concept lors d'une conférence qui se tiendra le jeudi 18 novembre de 9h45 à 10h30 dans l'espace Arènes de l'innovation- Pavillon 4 (pour laquelle nous vous

avons déjà sollicité sans vraiment de succès) pour y présenter le témoignage d'élus ayant déjà mis en place de tels espaces combinant découverte du territoire et course d'orientation.

Nous avons là une opportunité réelle de convaincre de nouvelles collectivités territoriales de s'engager dans cette voie.

N'hésitez donc pas à faire part à vos élus de notre présence sur le salon et à les inviter à participer à cette présentation.

Nous comptons sur vous.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°117 - Octobre 2021



* VIE FÉDÉRALE P.1-5

Assurance individuelle accident

Assurance des organisations

Facturation des titres de participation

Salon des maires et des collectivités territoriales

Contrôle de l'Honorabilité : Rappel

Appel à candidatures (commission Développement Durable)

Enregistrement d'une licence pour un sportif mineur

Enquête en ligne : Forêt et tiques

#PointPresse

Retrouvez tous les articles qui traitent de la course d'orientation ou de la FFCO dans l'espace presse du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ : RAPPEL

Le contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants est un processus obligatoire pour lequel nous vous avons, à plusieurs reprises, adressé des lettres aux clubs pour vous informer dans le détail des processus à mettre en œuvre.

Du fait du changement du cadre réglementaire reçu récemment du Ministère des Sports, nous sommes amenés à ajouter aux données individuelles obligatoires déjà existantes **les champs obligatoires suivants**, indispensables au traitement informatique réalisé par les services de l'Etat

- le type de fonction exercée dans le détail (encadrant/ dirigeant /encadrant et dirigeant
- le département de résidence de l'intéressé (via le code postal de résidence)

A ce titre, [le bulletin d'adhésion téléchargeable en ligne](#) et le site de gestion des licences ont été mis à jour pour intégrer ces données. Nous remercions par avance les personnes en charge des licences au sein des clubs qui ont d'ores et déjà renouveler leur affiliation, de bien vouloir vérifier que la case relative à la ou les fonctions exercées est bien correctement cochée pour les licenciés concernés.

Par ailleurs, nous renouvelons notre demande faite à chaque Président de club ou d'organes déconcentrés d'adresser au secrétariat fédéral (contact@ffcorientation.fr) la liste des personnes concernées par des fonctions d'encadrement dans leur structure. Un formulaire vous a été adressé à cet effet le 14 octobre dernier.

Ce retour d'information des présidents nous est INDISPENSABLE pour vérifier que les personnes figurant sur cette liste ont bien effectuées la démarche de contrôle d'honorabilité. Si ce n'est pas le cas, nous informerons le Président que la personne ne doit pas exercer de fonction d'encadrant. Une attention particulière devra être portée à la constitution de ces listes car le fait d'inclure une personne non concernée est passible de poursuites pénales.

Pour mémoire est considéré comme encadrant une personne remplissant des fonctions consistant à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle au sein du club.

Le suivi ou l'accompagnement d'orienteurs en forêt est une forme d'organisation pédagogique et non un rôle à part entière d'éducateur sportif. Les encadrants (diplômés ou pas, selon les textes officiels) sont **ceux qui ont la responsabilité de l'animation de la séance ou de l'entraînement**. Ils peuvent à ce titre être plusieurs sur une même séance selon l'organisation du club. Ces encadrants sont les personnes identifiés par le club pour gérer une animation, un entraînement, tel jour, à telle heure. Ils sont en situation de face à face pédagogique, et sont responsables des activités proposées en toute sécurité aux pratiquants, en donnant les consignes organisationnelles et techniques de la séance, en vérifiant que tous les pratiquants sont bien rentrés.

N'est pas considéré comme encadrant celui qui aide à l'organisation, par exemple celui qui accompagne, qui pose, qui débalise.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°117 - Octobre 2021



* VIE FÉDÉRALE P.1-5

Assurance individuelle accident

Assurance des organisations

Facturation des titres de participation

Salon des maires et des collectivités territoriales

Contrôle de l'Honorabilité : Rappel

Appel à candidatures (commission
Développement Durable)

Enregistrement d'une licence pour un
sportif mineur

Enquête en ligne : Forêt et tiques

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

APPEL À CANDIDATURES (COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Le développement durable est un aspect qui va devenir de plus en plus important, en général, et en particulier pour notre Fédération. Un point vital pour la course d'orientation sera de préserver l'accès à ses terrains de pratique, tout en respectant les contraintes liées à la biodiversité.

Ainsi, la Commission Développement durable FFCO a tenu sa 1ère réunion le 11 Octobre, et a défini ses objectifs généraux :

- Assurer la contribution de la FFCO aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- Assurer une prise en compte pertinente des contraintes environnementales sur les activités liées à la course d'orientation, en particulier éviter toute contrainte injustifiée pour les organisateurs, et pour l'accès aux terrains de pratique.

Et 9 axes de travail ont été identifiés :

- Organisation éco-durable des compétitions ;
- Communication externe ;
- Formation/sensibilisation aux enjeux environnementaux, Communication interne ;
- Accès aux terrains de pratique et études d'impact ;
- Transports et Calendriers ;
- Matériels et équipements éco-durables ;
- Utilisation plus consciente d'internet, des réseaux sociaux et messageries ;
- Haut-Niveau ;
- Fonctionnement interne FFCO.

Pour l'instant, la Commission compte 5 membres : Valérie Berger-Capbern, Céline Dodin, Dominique Etienne, Patrick Capbern (coordinateur), et Bernard Dahy.

Comme le champ d'action est vaste, la Commission recherche des licencié(e)s motivé(e)s par le sujet et qui seraient prêts à rejoindre la Commission, pour mener à bien des actions concrètes.

Merci de les adresser à contact@ffcorientation.fr

ENREGISTREMENT D'UNE LICENCE POUR UN SPORTIF MINEUR

Faisant suite au nouveau décret relatif aux certificats médicaux (cf. liens [LOC115](#) et [LOC116](#)), il n'est désormais plus nécessaire de produire un certificat médical, remplacé par un questionnaire relatif à la santé du sportif mineur.

Aussi, lors d'une prise de licence sur [le site des licences](#), soit le sportif mineur :

1. a attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative, dans ce cas aucune date de certificat médical ne doit être mentionnée dans la case correspondante (case vide)
2. présente un certificat médical conforme datant de moins de 6 mois, la date doit alors être renseignée dans la case correspondante.

Participez à une courte enquête en ligne sur votre usage de la forêt et vos perceptions des tiques !

Dans le cadre d'un [projet de recherche scientifique](#) du laboratoire CEMOTEV de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines sur les usages des forêts en France et la maladie de Lyme, nous vous proposons de participer à une **enquête en ligne qui dure environ 15 minutes** (pour les personnes majeures). Cette enquête nous permettra d'en savoir davantage sur votre usage de la forêt, sur votre perception de la présence de tiques et de la maladie de Lyme ainsi que les comportements que vous adoptez face à ces risques.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour améliorer notre compréhension des comportements en forêt et pour proposer des instruments efficaces de sensibilisation et de lutte contre ces risques.

Votre participation est très précieuse pour notre étude, et nous vous serions également très reconnaissants si vous pouviez la diffuser autour de vous via le lien ci-dessous ou le QR code.

<https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/2020-CEMOTEV-NPML/LymeGen280921/formulaireweb.htm>

